

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
17376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Plan pauvreté : conventions relatives à l'accompagnement global spécialisé avec les associations air le fil d'Ariane, programme d'orientation et d'insertion sociale (PROTIS) et centre de culture ouvrière (CCO).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par les associations air le fil d'Ariane, programme d'orientation et d'insertion sociale (PROTIS) et centre de culture ouvrière (CCO) relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

Il s'agit du renouvellement de l'action d'accompagnement global spécialisé expérimentée depuis le 1^{er} septembre 2019 dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre l'Etat et le Département.

Elle concerne l'accompagnement de 320 à 400 bénéficiaires du RSA (BRSA) ; il s'agit d'un accompagnement tripartite réalisé par un accompagnateur à l'emploi référent de parcours, soutenu par un travailleur social et un psychologue.

L'enjeu consiste à travailler sur les potentialités de chaque individu en termes d'emploi tout en levant de façon concomitante les divers freins (sociaux, santé).

L'accompagnement prend la forme d'entretiens individuels complétés par des ateliers collectifs. Les actions se déroulent sur deux territoires : Marseille (4^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements) et Aubagne – La Ciotat :

- les associations air le fil d'Ariane et PROTIS mobilisent chacune un accompagnateur à l'emploi à temps-plein, un travailleur social à mi-temps et un psychologue à 0,4 équivalent temps plein (ETP) pour un objectif de 80 à 100 BRSA accompagnés ;
- l'association CCO mobilise deux accompagnateurs à l'emploi et un travailleur social à temps plein ainsi qu'un psychologue à mi-temps pour un objectif de 160 à 200 BRSA accompagnés.

La finalité de l'action est d'engager une dynamique de parcours en vue d'une insertion professionnelle réussie. L'objectif de sortie « emploi » est de 30 % des sorties.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,
Pour cette année de mise en œuvre l'objectif était l'intégration de 280 BRSA (70 pour air le fil d'Ariane, 70 pour PROTIS, 140 pour CCO).

Bilan intermédiaire de l'action du 01/09/2019 au 31/01/2020 (5 mois) :

- 148 BRSA ont été intégrés (74 pour CCO, 37 pour PROTIS, 37 pour Air le fil d'Ariane) ce qui représente pour chaque association 53 % de l'objectif annuel ;
- 62 actions « emploi » (entretiens d'embauche, formations, missions d'intérim, contrats courts, etc.) ont d'ores et déjà été réalisées durant les parcours.

Les premiers résultats sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/09/2020 au 31/08/2021 pour un montant total de 397 654 € (103 543 € pour air le fil d'Ariane, 189 421 € pour CCO et 104 690 € pour PROTIS), décrit en détail dans le tableau annexé, avec l'objectif d'accompagner 320 à 400 BRSA (contre un montant de 403 023 € précédemment avec l'objectif de 280 BRSA intégrés), cofinancés à 50 % par l'État, soit 198 827 €, dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, sous réserve de la notification concernant son engagement financier au titre de 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL